



BENOIT HAMON
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 février 2013
N° 388

A l'occasion d'un débat organisé par Le Labo de l'économie sociale et solidaire, Benoît HAMON a rappelé la mission de la Banque publique d'investissement en matière de financement de l'ESS.

Benoît HAMON est intervenu en clôture du débat « Et si on remettait la finance au service de la société ? » organisé par Le Labo de l'Économie sociale et solidaire, en présence de Louis GALLOIS, commissaire général à l'investissement et président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Jean-Louis BANCEL, président du Crédit coopératif, Christian SAUTTER, ancien ministre et président de France Active, Pierre DUQUESNE, auteur du rapport sur la réforme de l'épargne réglementée, François DE WITT, président de Finansol, (qui regroupe les principaux gestionnaires de fonds orientant leurs investissements dans la finance solidaire), Claude ALPHANDERY, président du Labo de l'ESS, et Catherine BARBAROUX, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

A cette occasion, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la consommation a réaffirmé sa volonté partagée avec Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, de faciliter l'accès aux financements publics aux structures de l'ESS dès lors que leur modèle est viable et rentable, indépendamment de leur structure capitalistique.

Benoît HAMON souhaite ainsi : « que les structures de l'ESS soient jugées par les investisseurs privés et publics sur leur projet économique, sur leur créativité et sur leur viabilité à long terme, pas sur leur statut. »

Le ministre a notamment insisté sur les perspectives ouvertes par la création de la Banque publique d'investissement. « De nouveaux instruments financiers, adaptés aux caractéristiques de l'économie sociale et solidaire, vont être mis en place. », a-t-il déclaré. Ces instruments devront permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de 500 millions d'euros pour le financement du secteur. Le ministre a également rappelé qu'un représentant de l'économie sociale et solidaire siègera au Conseil national d'orientation de la BPI ainsi que dans les comités régionaux.

Enfin, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation a tenu à souligner l'importance de l'accompagnement des entreprises par leur financeur. « Nous veillerons à ce que les instruments de financement sur lesquels nous travaillons intègrent bien la nécessaire dimension de l'accompagnement », a-t-il conclu.

Contact presse :

Cabinet de Benoît HAMON – Anne-Sophie DE FAUCIGNY : 01 53 18 41 04